MAIRIE DE MONTAGNY-EN-VEXIN

3 PLACE DE LA MAIRIE

60240 MONTAGNY-EN-VEXIN

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

De la séance du 13 avril 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le treize du mois d'avril à vingt heures, s'est réuni le conseil municipal de la commune de Montagny-en-Vexin, sans public, dans des conditions conformes au respect des règles sanitaires en vigueur en raison de la crise sanitaire, sous la présidence de Loïc TAILLEBREST, Maire.

Étaient présents : TAILLEBREST Loïc, CATTET Jean-Luc, GUERINEAU Christophe, EPAGNEUL Gaëtan, DEVILLER Franck, VERLEY Clémence, GESSAT Cécile, PASCOT Aurélie, DOULUT Didier pouvoir à Cécile GESSAT, DEMORICE Hélène, BEAUSSART Gérard, GESLAND Sophie, MICHEL Marie-Christine.

Absents : Eric DEVOUASSOUD

Secrétaire de séance : Cécile GESSAT

COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

- Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération N° 005 du 25 mai 2020

- Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes

N°2021-004 - Signature d'une convention d'adhésion à Ciné Rural pour année 2021 et suivantes

DEL 2021-13-04--001

Subventions

CLUB SPORTIF CHAUMONTOIS

Monsieur le Maire présente le dossier de demande et propose l'attribution d'une subvention de 150 euros. Un vote a lieu.

Contre : 0 Absention : 0 Pour : 13

Adopté

TENNIS CLUB DU VEXIN-THELLE

Monsieur le Maire présente le dossier de demande et propose l'attribution d'une subvention de 25 euros. Un vote a lieu.

Contre : 0 Absention : 0 Pour : 13
Adopté

JUNIOR ASSOCIATION DES JEUNES DE MONTAGNY

Monsieur le Maire présente le dossier de demande et propose l'attribution d'une subvention de 1 000 euros. Un vote a lieu.

Contre : 0 Absention : 0 Pour : 13

Adopté

JUDO CLUB

Monsieur le Maire présente le dossier de demande et propose l'attribution d'une subvention de 1 600 euros. Un vote a lieu.

Contre : 0 Absention : 0 Pour : 13

Adopté

ACAM (Association Culturelle et Artistique de Montagny-en-Vexin)

Monsieur le Maire présente le dossier de demande et propose l'attribution d'une subvention de 2 800 euros. Un vote a lieu. (Mr Taillebrest ne prend pas part au vote)

Contre : 0 Absention : 0 Pour : 12

Adopté

ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES - Ecole de Montagny-en-Vexin

Monsieur le Maire présente le dossier de demande et propose l'attribution d'une subvention de 200 euros. Un vote a lieu.

Contre : 0 Absention : 0 Pour : 13

Adopté

MODERNE JAZZ DANCE

Monsieur le Maire présente le dossier de demande et propose l'attribution d'une subvention de 25 euros. Un vote a lieu.

Contre : 0 Absention : 0 Pour : 13

Adopté

AIKIDO CHAUMONT EN VEXIN

Monsieur le Maire présente le dossier de demande et propose l'attribution d'une subvention de 25 euros. Un vote a lieu.

Contre : 0 Absention : 0 Pour : 13

Adopté

COMMUNAUTE DES CHEMINS

Monsieur le Maire présente le dossier de demande et propose l'attribution d'une subvention de 100 euros. Un vote a lieu.

Contre : 0 Absention : 0 Pour : 13

Adopté

CCAS De Montagny-en-Vexin

Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention de 6 000 euros. Un vote a lieu.

Contre : 0 Absention : 0 Pour : 13

Adopté

DEL 2021-13-04-002

- Vu :

  - l'article R 2123-1 du Code la Commande Publique
  - les articles L.2122-21-6° et L 2122-22-4° du Code Général des Collectivités Territoriales
  - l'avis d'appel à concurrence envoyé à la publication 12 février 2021

- Considérant :

  - les offres reçues
  - l'analyse des offres par l'ADTO-SAO

Monsieur le Maire propose de retenir l'entreprise ARTEMIS et de l' autoriser à signer toutes les pièces des marchés attribués à ARTEMIS - SIRET n° 440 541 837 00025 - pour un montant de 23 512.49 € HT pour la maîtrise d'œuvre concernant les aménagements sécuritaires de la route Départementale 983.

- **de lui donner** délégation pour **prendre toute décision** concernant l'exécution et le règlement dudit marché ainsi que toute décision concernant ses avenants, le cas échéant, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

- **d'**inscrire les crédits correspondants au budget de l'exercice 2021.

Un vote a lieu.

Contre : 0 Absention : 0 Pour : 13

La délibération est adoptée.

DEL 2021-13-04-003

Monsieur le Maire rappelle qu'à compter de 2021, conformément à la loi, les communes cessent de percevoir le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales. La délibération relative au vote des taux 2021 ne fixera donc pas de taux pour la taxe d'habitation. En contrepartie de cette suppression, les communes se voient transférer la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçue sur leur territoire. A compter de 2021, il convient de voter un taux égal à la somme des taux communale et départemental appliqués en 2020.

Il propose :

Taxe foncier bâti 53.95

Taxe foncier non bâti 54.61

Un vote a lieu.

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 13

La délibération est adoptée à l'unanimité.

DEL 2021-13-04-004

Vote du Budget

Monsieur le Maire expose que le projet de budget a été communiqué à chacun des membres du conseil municipal. Il propose qu'il soit procédé au vote du budget au niveau du chapitre

Section de Fonctionnement

Dépenses

011- Charges à caractère général 473 197.91 €
012 - Charges de personnel 231 056.00€
014 - Atténuation de produits 68 238.00 €
042 - Opérations d'ordre entre sections
6811 - Dot.amort. immos incorp & corp 305.78 €
65 - Autres Charges de gestion courante 196 500.00 €
Dont subvention au CCAS de 6 000 €
66 - Charges financières 30 100.00 €

Total des dépenses 999 397.69 €

Recettes

002 - Excédent antérieur reporté 489 798.92 €
70 - Produits des services 3 100.00 €
73 - Impôts et taxes 366 885.00 €
74 Dotations et Participations 127 563.77. €
75 - Autres produits de gestion courante 12 000.00 €
7788 - Produits exceptionnels 50 €

Total des recettes 999 397.69 €

Section d'investissement

Dépenses

1641 - Emprunts en euros 39 500.00 €

20 - Immobilisations incorporelles 12 739.89 €

21 - Immobilisations corporelles 489 658.37 €

Dont Opérations (avec crédits de report)

202-222 - PLU 12 739.89 €

21578-238 - MATERIEL OUTILLAGE 452.36 €

21538- 242 - ASS PLUV RUE GRES VALOIS COUTURE 295.50 €

2112- 243 - GIRATOIRE GRES VALOIS 4 361.40 €

21318 - Maison Assistantes maternelles 255 317.92 €

21318 - 257 - PAC Locaux périscolaire 18 000.00 €

2151- 258 - Plateau Surél.Chemin Piéton, etc 54 000.00 €

21568 - 259 - Borne Incendie rue Molière 5 000.00 €

2184 - 300 - Mobilier Maison Ass. Maternelles 22 800.00 €
2188 - 300 - autres immo corporelles 900.00 €

2158 - 301 - Illuminations Noël 2021 5 200.00 €

21538 - 253 - Ass.pluvial Carrières 87 331.19 €

21534 - 255 - EP aérien 2020 7 000.00 €

21312 - 302 - Escalier secours classe primaire 29 000 €

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 14

Total des dépenses 541 898.26 €

Recettes

01- Solde d'exécution d'inv. Reporté 94 000.03 €

02- Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 14

040 - Opérations d'ordre entre sections 305.78 €
Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 14
10 - Dotations Fonds divers Réserves 263 916.60 €
Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 14

13 - Subventions d'investissement 183 675.85 €
Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 14

Total des recettes 541 898.26 €

Un vote a lieu.

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 13

Le budget est adopté.

DEL 2021-13-04-005

Monsieur le Maire expose que la Communauté de Communes Thelloise, par délibération en date du 15 octobre 2020, a sollicité son adhésion afin de transférer au syndicat deux compétences optionnelles :

- Maîtrise de la Demande en Energie et Energies Renouvelables (hors travaux)

- Maîtrise d'ouvrage des travaux d'Investissements sur les installations d'éclairage public des zones d'activités économiques communautaires (hors maintenance)

Lors de son assemblée du 16 février 2021, le Comité Syndical du SE60 a approuvé l'adhésion de la Communauté de Communes Thelloise.

Conformément aux dispositions visées à l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SE60 a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur cette adhésion.

Il propose d'approuver l'adhésion de la Communauté de Communes Thelloise au SE60.

Un vote a lieu.

Contre : 0 Absention : 0 Pour : 13

La délibération est adoptée.

DEL 2021-13-04-006

Monsieur le Maire expose le projet de convention pour l'adhésion de la commune au portail cartographique VIGIFONCIER de la SAFER. Cette convention définit les modalités d'un dispositif de surveillance et d'intervention foncière sur le territoire de la commune en vue notamment d'y protéger les espaces naturels et ruraux. Il demande aux membres du conseil municipal de l'autoriser à signer cette convention et à prendre toute mesure pour sa mise en œuvre.

Un vote a lieu.

Contre : 0 Absention : 0 Pour : 13 La délibération est adoptée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 30.

Délibérations incluses de 2021-13-04-001 à 2021-13-04-006

Vu pour être affiché le 14 avril 2021 conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Montagny-en-Vexin, le 14 avril 2021

Loic TAILLEBREST, Maire

MAIRIE DE MONTAGNY EN VEXIN (OISE)